



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 81555

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les poursuites à engager contre M. Dieudonné, suite à ses derniers propos sur Internet. En effet, cet humoriste a déclaré que « les grands escrocs étaient juifs ». Ces propos antisémites, sans ambiguïté, ont donné lieu à de très vives condamnations de plusieurs associations antiracistes et par des personnalités de la communauté juive. Ces propos indignes ne sont qu'une nouvelle provocation de la part de cette personne qui n'en est pas à sa première déclaration dans ce sens. Ses récidives successives ne peuvent pas rester sans réponse des pouvoirs publics de notre pays. Il conviendrait donc d'engager des poursuites pénales très sévères pour que cette personne puisse enfin obéir à la loi et comprenne que l'antisémitisme n'est pas une opinion mais une infraction. Son humour n'est plus acceptable, car il blesse une partie de nos compatriotes. Cette personne doit être poursuivie avec une grande sévérité. Il lui demande donc quelles suites judiciaires elle compte donner à cette affaire.

Texte de la réponse

Plusieurs associations ont déposé plainte suite à une interview donnée par Dieudonné au mouvement salafiste « Sirât Alizza » et mise en ligne sur le site Internet Youtube en avril 2010, dans le cadre de laquelle l'intéressé tient les propos litigieux. Une enquête est actuellement en cours. Il peut être rappelé de manière générale que les magistrats du ministère public sont particulièrement attentifs à ce que tout propos raciste fasse l'objet de poursuites, dès lors qu'il est porté à leur connaissance dans les délais légaux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81555

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6862

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6640